

AGGLOLAC L'investisseur Mobimo va sonder la population pour évaluer ses attentes et ses réserves

Encore six mois de réflexion avant les décisions

La vision Agglolac, qui prévoit la construction d'un quartier parcouru de canaux, situé entre les communes de Bienne et Nidau, avance à petits pas. Hier, les deux villes concernées ont convenu d'une marche à suivre avec l'investisseur désigné Mobimo SA, responsable du projet. Pour ce faire, ils ont signé une convention de collaboration.

Alors que des «clarifications supplémentaires» sont en cours dans les domaines les plus divers – tels que l'archéologie de la zone concernée, la protection du patrimoine, les terrains, le modèle de collectivité responsable, etc –, Mobimo a pour mission, jusqu'en juin, de sonder les groupes d'intérêts afin de connaître leurs attentes ainsi que leurs craintes et leurs réserves. L'investisseur va donc s'approcher des milieux politiques, culturels, économiques ainsi que des voisins de la zone où



Le projet Agglolac devrait prendre place dans le secteur des plages de Bienne et Nidau. ARCHIVES

devrait voir le jour Agglolac. «L'idée derrière le sondage des groupes d'intérêts est que la situation soit la plus claire possible avant que les parlements biennois et nido-wien ne se prononcent sur la con-

vention de planification, explique Erich Fehr, maire de Bienne. Il est déjà clair que Mobimo va s'approcher des initiants PubliLac afin de les intégrer au processus de réflexion.» D'ailleurs, le maire pré-

cise que ce n'est qu'une pure coïncidence si les autorités communiquent sur cette étape du projet d'Agglolac, alors que l'initiative PubliLac a été déposée mardi.

L'objectif de cette démarche est que le concours d'idées concernant le projet puisse être lancé tout de suite après l'approbation des deux parlements en juin 2013, si ceux-ci lui donnent leur aval. Les lignes directrices du concours d'idées pourront être définies sur la base des enseignements tirés des entretiens et des clarifications préalables. «Ce concours sera énorme. Il faut donc se poser les bonnes questions. Et c'est grâce aux avis récoltés que l'on pourra aller dans la bonne direction», assure Erich Fehr.

Nidau aura le dernier mot

Ce concours d'idées marquera la première étape de la concrétisation de la vision Agglolac, encore ouverte à ce jour, en vue d'élaborer la réglementation fondamentale en matière de construction. «Cette réglementation définira les structures des bâtiments, la surface

brute de plancher, la hauteur des bâtiments ou encore la surface des zones vertes et aquatiques», détaille le maire.

Le peuple nidowien aura le dernier mot quant à la réglementation fondamentale. «Cette votation populaire aura lieu à la fin 2014 ou en 2015, si tout va bien jusque-là, explique Erich Fehr. Ce n'est qu'après ce scrutin que le concours d'architecture pourra être lancé.» Quant aux Biennois, ils n'auront l'occasion de se prononcer que sur la vente ou l'octroi en droit de superficie des terrains que la Ville entend céder à Nidau pour qu'Agglolac puisse sortir de terre. Mais le projet continuera de se développer par un comité de pilotage à trois têtes: Bienne-Nidau et Mobimo. ● MAS

 www.journaldujura.ch

Retrouvez toutes les étapes du projet Agglolac dans notre dossier éponyme